

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

WT/ACC/CGR/26

17 juillet 2007

(07-3027)

Groupe de travail de
l'accession du Monténégro

Original: anglais

ACCESSION DU MONTÉNÉGRO

Plan d'action concernant les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS)

La communication ci-après, datée du 16 juillet 2007, est distribuée à la demande de la délégation de la République du Monténégro.

I. MESURES RELATIVES AU RÉGIME SPS

Les autorités compétentes de la République du Monténégro devraient prendre les mesures suivantes:

Le gouvernement du Monténégro adoptera le Décret relatif à la procédure de notification des mesures SPS, qui régira les procédures de notification conformément à l'Accord SPS. Ce décret, qui est en cours d'élaboration, sera adopté d'ici à décembre 2007.

Outre la responsabilité générale des mesures SPS, le Ministère de l'agriculture, des forêts et de la gestion de l'eau devrait être chargé des tâches suivantes:

- remplir la fonction du point d'information prévu par l'Accord SPS de l'OMC; et
- administrer les notifications conformément aux accords internationaux pertinents.

Le projet de loi sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires est le seul texte relatif aux mesures SPS qui est encore en instance d'adoption. Ce projet de loi, établi en étroite collaboration avec des experts internationaux, incorpore toutes les dispositions nécessaires dans le domaine SPS. Il a été approuvé par le gouvernement et il doit maintenant être adopté par le Parlement. Il impose au gouvernement l'obligation d'établir le Conseil national pour l'évaluation de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, qui sera composé d'experts de différents domaines liés à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, et qui sera chargé d'analyser la situation actuelle dans le pays en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires, d'analyser les nouvelles avancées dans ce domaine et leur application au Monténégro, d'examiner les mesures et les actes juridiques y relatifs et de fournir des données de toutes sortes sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires.
